

# Les aides à l'investissement soutenue par la Caf de la Vienne



▶ La construction, la rénovation, la réhabilitation de locaux

▶ Les travaux de mise aux normes dans le cadre de réhabilitation (suite notamment à un contrôle Pmi ou Ddcs, l'obligation d'accessibilité handicapé etc...)

▶ Acquisition de matériel informatique dans le cadre de la gestion de l'activité de la structure

Ordinateurs (fixes ou portables), UC seule ou pack UC/écran/clavier/souris, imprimantes.  
o Logiciels de gestion d'activité, de facturation, la formation relative à la bonne utilisation de ce(s) logiciel(s) et la maintenance pour la 1ère année

▶ Acquisition de systèmes d'enregistrement des heures de présence (douchettes, stylos optiques, tablettes tactiles)

▶ Acquisition d'un minibus ou véhicule servant au transport des usagers

▶ Acquisition de mobilier pour l'équipement de la structure

▶ Les petites fournitures uniquement dans le cadre de la création d'un service

▶ Acquisition d'électroménager listé ci-après

Réfrigérateur/congélateur

o Four

o Lave-vaisselle

o Machine à laver

o Sèche-linge

o Autolaveuse

**Les dépenses qui ne sont pas expressément citées ci-dessus, sont exclues et ne seront pas traitées par les services de la Caf.**

**Date limite :  
30/06**